



actu

Rentrée 2013,
on est loin du compte

L'enseignement agricole



dossier

Retraite,
une autre politique sociale,
d'autres sources de financement
sont possibles, oui !

snetap
FSU

Projet de loi d'avenir pour l'agriculture

Pas d'avenir sans nouvelles ambitions pour l'enseignement agricole public

Appuyer l'avenir de l'agriculture sur l'enseignement et la formation professionnelle agricoles pour développer le « produisons autrement » est une sage orientation. Poursuivre un développement technocratique de l'autonomie au détriment d'une réorganisation démocratique du fonctionnement de nos structures, peut hypothéquer l'adhésion large nécessaire à la réussite de cette réorientation.

Le Ministre Stéphane Le Foll entend prendre appui sur l'enseignement agricole pour conduire la production agricole vers le « produire autrement ». Ainsi, l'enseignement agricole devra s'adapter aux nouveaux défis « d'ouverture à l'international et de réponse à l'objectif de la double performance économique et environnementale de l'agriculture ». Le projet décline différents articles pour l'enseignement technique et pour l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire.

Sommaire

n°356 • Septembre 2013

Actu	2
Enseignement Agricole Public, rentrée 2013 un peu de mieux, mais surtout encore beaucoup d'insuffisances.....	8
Dossier - « Retraite, une autre politique sociale, d'autres sources de financement sont possibles, oui ! »	3
Les retraites en France, une longue histoire.....	4
Mobilisation, retraites : le sujet n'est pas clos.....	4
Validation de services et pluripensionnés.....	5
La retraite des femmes, injustices dans le monde du travail = injustices à la retraite.....	6
La retraite additionnelle des fonctionnaires.....	7
Edito	8

L'Enseignement Agricole est la revue du Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public - 251, rue de Vaugirard - 75732 PARIS Cedex 15 - Tél. : 01 49 55 84 42 - Fax : 09 72 16 40 90 - www.snetap-fsu.fr - sneta@sneta-fsu.fr - Responsable de la publication : Jean-Marie Le Boiteux - Coordonnateur de la publication : Francis Gaillard - Maquette, mise en page et impression : Bordessoules Impressions - BP 42 - 17413 Saint-Jean-d'Angély Cedex - Dépôt légal : septembre 2013 - CCP 995-94 K Paris - Commission paritaire des papiers de presse 0613 S 06513. Ce numéro est imprimé sur papier 100 % recyclé en France.

Enseignement technique : tout ça pour ça !

L'enseignement technique devra conforter ses réussites de promotion sociale et de réussite scolaire et promouvoir de nouvelles pratiques agronomiques et agro-écologiques avec ses exploitations. Pour seule réponse à ces objectifs, le projet de loi destine des aides aux élèves, étudiants, apprentis, et stagiaires de l'enseignement agricole vers une mobilité internationale et octroie une éligibilité des exploitations de nos établissements au fond national de gestion des risques en agriculture (ou calamités agricoles). Pas d'opposition du Snetap-FSU sur ces choix, mais ils sont cependant très en deçà des espoirs portés par la concertation ouverte pour l'avenir de l'enseignement agricole en mars 2013 et des conclusions issues de la conférence de clôture le 16 mai à Paris.

En revanche, un sujet d'inquiétude et contradictoire avec la volonté d'impulser de nouvelles politiques publiques en matière d'agriculture et d'éducation : le schéma national prévisionnel des formations qui fixait pour une durée de cinq ans les orientations de l'enseignement agricole est supprimé sans que ne soit précisé ce qui doit le remplacer. Sans autre garantie, cela peut laisser beaucoup de latitude à une autonomie régionale et locale dont on peut légitimement se demander quelle place sera ainsi réserver aux orientations politiques du gouvernement tant dans le « produire autrement » qu'éducative. La suppression de l'harmonisation des aides aux familles des élèves de l'enseignement agricole avec celles octroyées au MEN ainsi que la réorientation des aides dédiées aux bourses perçues par les familles au profit de la mobilité internationale nous interpelle. De même la suppression de la référence à la parité des corps des personnels de l'enseignement technique agricole avec leurs homologues du MEN est très inquiétante alors même que le processus d'harmonisation n'est pas complètement abouti et que l'enseignement et la formation agricole publics demeurent des composantes du système éducatif national.

Enseignement supérieur agricole (ESA): de nouvelles structures sans moyen

Le projet de loi ajoute des missions à l'ESA qui vont dans le sens de nos mandats concernant l'éducation au développement durable et à l'appui à l'enseignement technique agricole mais les autres modifications nous interrogent plus surtout dans un contexte de restriction budgétaire et du fait que la tutelle a précisé plusieurs fois que les réformes se feraient sans moyens supplémentaires c'est à dire en puisant dans les moyens des établissements dont les budgets sont pour la plupart exsangues.

L'intégration de l'ENFA à Agro-Sup Dijon, qui n'est même pas explicitement indiquée dans le projet de loi, a été annoncée aux deux établissements la semaine de la rentrée, soit 8 jours avant l'avis que doit donner le CNE-SERAAV*. Les établissements et leurs personnels sont mis devant le fait accompli. Cette absence de concertation est inacceptable.

Le Snetap-FSU en demande le retrait dans le projet de loi. En effet, les conséquences de cette modification sur l'ensemble de l'Enseignement Agricole et notamment sur tous les établissements du Système National d'Appui nécessite la mise en place d'une concertation préalable.

Enfin « Agreenium » est transformé en établissement public de coopération scientifique agricole (EPCS agricole) alors que les EPCS viennent d'être supprimés dans la loi sur l'enseignement supérieur, on ne peut que s'interroger sur la viabilité d'une telle proposition dans le cadre du processus parlementaire car il n'y a aucune justification de maintien d'une structuration en EPCS que pour l'ESA.

Le Snetap-FSU s'emploiera dans les instances où l'examen du projet de loi sera soumis à consultation et au delà, à porter ses amendements offrant une véritable ambition à l'enseignement agricole public.

* CNESERAAV : Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Agronomique, Agroalimentaire et Vétérinaire.

Retraite, une autre politique sociale, d'autres sources de financement sont possibles, oui !

Le rapport Moreau rendu public le 14 juin dernier par la Commission pour l'avenir des retraites est dans la même lignée que ceux qui lui ont précédé : aux travailleurs de payer seuls cette réforme comme les précédentes, les revenus du capital sont encore une fois exonérés.

Dossier réalisé par Sylvie Debord et Jean-Marie Le Boiteux.

A lors que les rémunérations des grands patrons n'ont pas été encadrées, alors que la loi sur les banques ne correspond absolument pas aux déclarations du candidat du parti socialiste : « Mon véritable adversaire, ..., c'est le monde de la finance », ce sont bien les ménages qui vont financer toutes les baisses d'impôts octroyées aux entreprises ! A la hausse de deux taux de TVA sur trois, à l'abaissement du plafond du quotient familial, à la suppression de l'aide aux parents d'étudiants, à la fin de la déduction de la part prise en charge par l'employeur pour les mutuelles d'entreprises du revenu imposable des salariés, à la hausse des cotisations retraites (le tout pour 10 milliards pesant sur les ménages), correspond la baisse de l'impôt sur les sociétés (allègement proportionnel qui plus est, à la masse salariale) de 33,3 à 30%, soit moins 10 milliards en 2014 pour les entreprises.

Fiscalité du travail et fiscalité du capital sont clairement dissociées et c'est bien dans ce cadre que nous devons lire le nouveau projet de « contre-réforme » des retraites qu'on prétend, une fois de plus, nous imposer.

Pourtant les chiffres sont têtus : la France avec un taux de fécondité de 2,1 enfants par femme en âge de procréer (2011), n'a pas réellement de problème démographique, contrairement à d'autres pays comme par exemple l'Allemagne et l'Italie. De même avec un taux de productivité plus élevé de 6% de celui de l'Allemagne, la France n'a pas de problème avec les 35 h (1 585 h de travail par Français et par an pour une moyenne mondiale de 1 902 h) pourtant les décisions politiques prises depuis dix ans font

comme si nos pays étaient tous à la même enseigne. On voit bien là que ces « réformes » imposées dans tous les pays européens (et ailleurs) sont dictées par l'idéologie capitaliste et libérale et non par les faits concrets qui caractérisent nos sociétés.

Oui, les chiffres sont têtus : selon le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) le besoin de financement est de 20 milliards à l'horizon 2020, or les exonérations de cotisations sociales faites aux entreprises depuis plus de 10 ans coûtent fort cher à l'Etat, ce sont par exemple, pour l'année 2011 moins 28,3 milliards d'euros et moins 290 milliards en 20 ans... Pour quelle amélioration de la situation des salaires et de l'emploi ? En effet, elles ont surtout eu tendance à entraîner une baisse des salaires en même temps qu'elles ponctionnaient, de fait, les recettes possibles de la Sécurité Sociale.

Décidément, les chiffres sont têtus ! Depuis 1981, la part des salaires dans la valeur ajoutée (C'est le chiffre d'affaires d'une entreprise dont on a retiré le coût des matières premières et celui des services nécessaires à la production) est passée de près de 73 % à 66,6 % alors que dans le même temps, les dividendes qui sont donnés aux actionnaires sont passés de 5 % à plus de 22 % !

Au contraire, pour entraîner les entreprises dans une « spirale vertueuse » qui favoriserait l'emploi, éviterait les licenciements qui n'ont d'autre raison que d'augmenter plus encore la rentabilité financière, et aiderait à augmenter les salaires, il faut mettre en œuvre la modulation des taux de cotisation. Une entreprise diminue la part des salaires et des emplois ? Son taux est relevé de manière

suffisamment importante pour que cela soit dissuasif ! Cela sécuriserait l'emploi, et donc les cotisations sociales, et la croissance économique par la consommation.

Dans le même sens, il faut inciter les entreprises à revenir à une gestion qui favorise l'investissement dans la croissance réelle et non dans la financiarisation en ponctionnant une partie de ces revenus financiers par une cotisation sociale additionnelle. La plus-value ne doit pas servir uniquement aux profits pour quelques uns, mais doit bénéficier aussi à l'ensemble de la nation.

En effet, la poursuite de cette politique de dégrèvement des bénéfices des entreprises de tout impôt, de leur déresponsabilisation totale dans l'organisation de la nation met gravement en danger l'Etat social.

C'est pour cela que la cotisation sociale doit rester liée au travail et non être assise sur l'impôt ou sur la capitalisation. Et c'est en cela que la réforme, dont pourtant certains sussurent qu'elle aurait pu être plus grave, être de plus grande ampleur, que c'est une « réformette », ne laisse pas de nous inquiéter parce qu'elle

tend à transformer encore plus notre société. La logique qui prévaut en effet, est une logique d'affaiblissement de la classe populaire par le chômage, le maintien volontaire de salaires bas et l'affaiblissement des pensions. Et en plus elle incite ceux des salariés qui en auront les moyens à se tourner peu à peu vers la capitalisation par manque de confiance en la répartition.

Pourtant, notre pays a les moyens de faire que le droit à la retraite revienne à 60 ans, la durée de cotisation à 37,5 ans avec une pension minimum égale au smic.

Les retraites en France, une longue histoire

1946 : Conseil National de la Résistance (CNR) : première mise en place d'un régime de retraites par répartition (les salariés en activité financent par leur cotisations les salariés remplissant les conditions d'une retraite). Seules les professions libérales et agricoles choisissent de rester à l'écart.

1982 : Le Président Mitterrand porte l'âge légal de la retraite est de 65 à 60 ans. Le nombre d'annuités reste fixé à 37,5, pour les agents du public comme du privé.

1993 : La loi dite « Balladur » impose, pour le régime général, l'allongement progressif de 37,5 à 40 annuités, l'ins-

tauration d'une décote pour les salariés ne remplissant pas cette condition, et le calcul sur les 25 meilleures années au lieu de 10 auparavant (mise en œuvre progressive sur 15 ans).

1995 : Le projet de réforme « Juppé » tente d'aligner les fonctionnaires sur les 40 annuités imposées au privé depuis 1993. Le mouvement social de l'hiver parvient à y faire échec.

2003 : La loi « Raffarin/Fillon » aligne les fonctionnaires (ce que Juppé n'avait pas réussi) sur les salariés du régime général. Restriction des avantages familiaux pour les mères de famille de la fonction publique.

2007 : les régimes spéciaux (EDF, SNCF, RATP, ...) sont alignés autoritairement sur tous les autres : 40 annuités pour tout le monde !

2010 : l'âge légal de la retraite est porté de 60 à 62 ans. Allongement de la durée de cotisation portée à 41,5 à l'horizon 2012. Abandon de la possibilité pour les mères de 3 enfants de la possibilité de partir avant l'âge légal. Suppression de la validation des services de non-titulaires.

2013 : nouvelle tentative d'allongement de la durée de cotisation à 43 ans.

Mobilisation

Retraites : le sujet n'est pas clos

Dans un calendrier contraint par l'agenda imposé par le gouvernement, la journée de grèves et manifestations sur les retraites du 10 septembre est une première étape de mobilisation. Le gouvernement aurait tort de ne pas en tenir compte.

En effet, le mécontentement de la majorité de la population et son inquiétude face à la réforme des retraites proposée sont bien réels et confirmés par différents sondages. D'ailleurs la procédure accélérée mise en place par le gouvernement prouve sa volonté de clore rapidement

ce sujet.

C'est une faute de procéder ainsi. La question d'un financement durable du système de retraites par répartition suppose de prendre en compte tous les paramètres, de faire le bilan des réformes antérieures, d'éclairer par le débat les conséquences des mesures envisagées. L'ampleur actuelle du chômage et la faiblesse des salaires pénalisent lourdement le financement des retraites.

La FSU continue de refuser tout allon-

gement de la durée de cotisation qui revient à faire reculer l'âge de départ à la retraite et implique une nouvelle baisse du niveau des pensions.

Elle n'accepte pas non plus que les salariés et les retraités contribuent plus alors que les entreprises au final ne participeront pas à l'effort de financement.

Cette réforme n'est ni juste ni équitable. Dans le prolongement des réformes précédentes, elle adresse aux plus jeunes un message inquiétant refusant de prendre en compte le recul de l'accès à

un emploi stable, l'augmentation de la durée des études dont la FSU revendique la prise en compte pour la retraite.

Dans la Fonction publique beaucoup de sujets restent à traiter : l'aménagement des fins de carrière, la situation des femmes, celle des fonctionnaires polypensionnés, les années d'études travaillées à l'étranger non prises en compte...

La FSU va continuer, dans l'unité la plus large, à mener l'action et à porter tous ces sujets auprès des parlementaires pour peser sur l'écriture de ce projet de loi.

Elle poursuit les débats engagés sur l'ensemble du territoire avec les salariés, les retraités et les jeunes mais aussi avec l'ensemble des citoyens pour proposer des alternatives intégrant la réalité du travail et la nécessité de trouver des ressources nouvelles, tout particulièrement en améliorant le pouvoir d'achat des salariés et en créant des emplois.

La FSU propose aux organisations syndicales de se retrouver pour envisager les suites à donner afin d'imposer d'autres choix sur les retraites.

Communiqué FSU
Les Lilas, mardi 10 septembre 2013

Validation de services et pluripensionnés

Pour des raisons historiques, mais aussi parce que la structuration des carrières est radicalement différente entre le privé et la fonction publique, les modalités de calcul de la retraite ne reposent pas sur le même principe dans les deux cas.

Lorsqu'on regarde objectivement le niveau des retraites du régime général (avant que la réforme Balladur ne les remette gravement en cause) et celui des fonctionnaires, les différences sont infimes, à qualifications égales.

Mais dès lors que l'on cumule, au sein d'une même carrière, les deux régimes, faute d'un système qui compense ces différences, les retraites qui en découlent en prennent un sérieux coup.

C'est la raison pour laquelle, jusqu'en 2012, il était prévu la possibilité de valider ses services de non-titulaires (relevant du régime général) afin d'acquérir, pour ces années, des annuités comptant pour le régime de fonctionnaires. Moyennant le rachat de la différence de cotisations entre le régime général et le régime de fonctionnaires, ces années de contractuels étaient comptabilisées comme des annuités acquises en tant que fonctionnaire. A défaut de cette validation, les annuités non rachetées donnaient lieu à une pension calculée sur les 25 meilleures années (c'est-à-dire la plupart du temps l'intégralité, y compris les débuts de carrière avec des salaires très faibles).

En 2004, le régime des pluripensionnés (dépendant de plusieurs régimes, ex : régime général et MSA) a été corrigé, et la période de 25 années réparties au prorata des années passées sous l'un et l'autre des deux régimes. Par contre, le régime des fonctionnaires a été laissé délibérément à l'écart. Aussi un agent contractuel titularisé qui n'aurait pas validé ses services verra calculer sa retraite du régime général sur l'intégralité de ses salaires de non-titulaire (y compris MI-SE, AE, vacataire... payés au lance-pierre), et sa retraite de fonctionnaire sur les 6 derniers mois, mais au prorata des années qu'il aura passé sous ce statut. Pour peu qu'il ait été titularisé tardivement, la facture peut être lourde !

Si la validation des services pouvait être considérée comme coûteuse, à raison d'un prélèvement mensuel d'au maximum 5 %, elle pouvait s'avérer relativement indolore au regard du gain de pension au bout du compte.

Mais la réforme de 2010 est, depuis, passée par là : le gouvernement Fillon a décidé de mettre un terme à la possibilité de valider les services de non titulaires. Les derniers à pouvoir y prétendre ont été les lauréats des concours antérieurs au 1^{er} janvier 2013. Les agents qui ont été titularisés en 2011 et 2012 ont deux ans pour en effectuer la demande à compter de la date de leur titularisation.



Une réforme systémique cachée ?

Ce gouvernement veut créer un comité de pilotage des retraites, comité prétendument non politique et seulement technique, qui analyserait les différents critères et paramètres du calcul des pensions, et serait responsable de leurs évolutions sans débat public !!! Comme si ces choix n'étaient que des combinaisons et des méthodes qui peuvent être sorties du contexte politique et social !

C'est ainsi que fonctionnent des pays comme la Suède, par exemple, où ces modifications sont en effet considérées comme des ajustements techniques et non comme des décisions politiques.

Si nous ne parvenons pas à repousser cette partie du projet actuel, au-delà de la grave injustice sociale qui est à la fois le soubassement et la charpente de ce qu'on veut nous imposer, c'est à une réforme systémique que nous avons à faire ici, ce que n'avaient pas osé les gouvernements précédents.



La retraite des femmes, injustices dans le monde du travail = injustices à la retraite

Les femmes subissent de plein fouet l'inégalité salariale (elles sont en moyenne rémunérées 27 % de moins que les hommes), le manque de reconnaissance de leurs qualifications, les temps incomplets imposés, tant par les entreprises que par la pression sociale qui les contraint trop souvent à s'absenter pour s'occuper de la famille (enfants, parents, ...), d'où des carrières peu rémunérées, morcelées, plus courtes.

Certes, une mesure est prévue dans ce projet en faveur des temps partiels mais elle est réservée à ceux de moins de 15 h par semaine, soit 2,6 % des salariés. 150 h au SMIC suffiront pour valider un trimestre au lieu de 200 h actuellement. Même si cela touche essentiellement les femmes, c'est très insuffisant et c'est à la rigueur un affichage, mais rien d'autre. En outre, cela ne concerne pas la fonction publique

Pensions des femmes et des hommes, les chiffres aujourd'hui :

Montant des pensions :

- pension moyenne des femmes : 930,00 euros/mois (en droits directs)
- pension moyenne des hommes : 1 600,00 euros/mois (en droits directs)

Soit une pension en droits directs inférieure en moyenne de 42 % à celle des hommes.

La pension globale (en comptant la réversion,) est, elle, inférieure de 28 % à celle des hommes.

2 retraités pauvres sur 3 sont des femmes.

Conditions du départ à la retraite :

Pour éviter la décote :

- 25 % des femmes ont attendu 65 ans ou plus
- 15 % des hommes ont attendu 65 ans ou plus

Une amélioration pour les carrières longues ?

Les femmes bénéficient très peu du dispositif des carrières longues (79 % sont des hommes même si elles partent en moyenne 1,4 ans plus tard que les hommes (chiffres de 2008) ou de la surcote, mais subissent très souvent la décote ! Le dispositif prévu dans le texte du gouvernement prend un peu mieux en compte la maternité dans ces carrières longues mais c'est très insuffisant et ne fera que corriger une injustice créée par ce même gouvernement l'année dernière quand il a pris le décret en question (Les trimestres étaient bien comptabilisés mais pas considérés comme cotisés).

Une majoration dès le 1^{er} enfant ?

Quant à la refonte de la mesure de majoration de 10 % pour les parents d'au moins 3 enfants, au final, c'est prendre à l'un pour donner à l'autre ! En effet, la fiscaliser tout de suite dès 2014 pour financer une redistribution aux femmes dès le premier enfant... à partir de 2020 ! Certes, proportionnelle à la pension, elle bénéficiait plus aux hommes (70 % du coût de la mesure actuellement) qu'aux femmes puisque ceux-ci ont de meilleures retraites alors que ce sont elles qui sont souvent pénalisées par le temps donné à la famille au détriment de leur carrière.

Dans l'ensemble, ces rares mesures sont tout à fait insuffisantes et la meilleure preuve en est qu'elles apparaissent avec un coût nul jusqu'en... 2030 !!!

Et dans le même temps, la décote - vol

manifeste puisque tous les trimestres validés ne sont pas servis sous prétexte de carrière incomplète ! - ne sera pas supprimée alors qu'elle touche majoritairement les femmes.

Et dans le même temps, le projet gouvernemental préconise l'allongement de la durée de cotisation.

Et dans le même temps, rien de nouveau, sinon toujours la pénurie, dans la prise en charge de la petite enfance.

Et dans le même temps, rien n'est fait, dans la fonction publique comme dans le privé, pour réfléchir à une meilleure reconnaissance des métiers à prédominance féminine : salaire égal à travail de valeur égale ! Malgré le travail d'analyse très documenté et les préconisations du Défenseur des Droits.



La retraite additionnelle des fonctionnaires

La contre-réforme de 2003 a inventé la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique pour prendre en compte les cotisations payées sur l'indemnitaire.



La Retraite Additionnelle de la Fonction Publique ? Elle est passée quasi inaperçue.

En effet, les pertes subies alors par tous ont occulté ce changement de paradigme qui pourtant fonctionne depuis lors et inaugure au sein de la Fonction Publique (État, Territoriale et Hospitalière), une nouvelle ère qui n'est pas celle que nous avons appelée de nos vœux en faisant grève et manifestant au printemps 2003...

Le principe est de transformer peu à peu le caractère fondamental de la retraite;

la répartition.

En effet, les cotisations entrent dans un fonds de pension créé le 1^{er} janvier 2005 géré par l'établissement qui porte le même nom, l'ERAFP (Etablissement de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique), toutefois tout ce qui concerne les comptes de chaque agent, l'encaissement, la liquidation, le paiement, est mis en œuvre par la Caisse des Dépôts et Consignations. L'établissement est, lui, chargé de placer l'argent et il agit de ce fait tout comme un fonds de pension : on voit bien là que le loup est entré dans la

bergerie... !

Cet établissement a bien sûr un conseil d'administration où siègent les représentants des organisations syndicales représentatives, certes, mais chacune a un seul représentant, c'est-à-dire que la représentativité n'est pas respectée... Y siègent aussi les employeurs, ceux de l'État avec quelques DRH des administrations publiques, et ceux de la FPH, et la FPT est représentée par les associations des maires, des départements et des régions de France.

Comme il a quand même semblé difficile de créer un fonds de pension fonctionnant tout à fait comme ceux, privés, qui agissent comme on le sait, imposant des rendements financiers impossibles à tenir sinon en allant au moins offrant salarial, au moins offrant en conditions de travail, au moins offrant en protection environnementale, ... , l'EFRAP est censé investir dans une économie « propre » et pour ce faire, une charte a été rédigée. Les fonds regroupés par nos cotisations ne peuvent pas normalement être investis dans des pays qui agiraient contrairement aux droits de l'homme, et dans des entreprises qui ne respecteraient pas les droits du travail (droit syndical, santé au travail, conditions de travail, ...), ni les notions de développement durable, ni la démocratie dans le fonctionnement de l'entreprise : on voit la gageure... !!!

Espérance de vie

Quand on parle d'espérance de vie en matière de retraite, il ne devrait être question que d'espérance de vie en bonne santé (sans limitation d'activités dans la vie quotidienne et sans incapacités.). Parce que les chiffres de l'INSEE sont sans appel : l'espérance de vie en bonne santé à la naissance en France aujourd'hui (chiffres de 2010) est de 63,5 ans pour les femmes et de 61,9 ans pour les hommes. Et elle est en baisse !

Une rentrée 2013 sans (bonnes) surprises !

La rentrée 2013, à bien des égards ressemble fort aux précédentes.

D'une manière générale, le pouvoir d'achat et la situation de l'emploi continuent leur inexorable dégradation, et les annonces de renforcement de la pression fiscale sur les ménages (gel du barème d'IR, augmentation de la TVA, suppression d'avantages familiaux), rendent la situation de Français de plus en plus difficile, notamment pour les plus modestes.

La réforme des retraites présentée par le gouvernement dès le début septembre s'inscrit dans la droite ligne de celles qu'il avait lui-même combattues lorsque la droite était au pouvoir : maintien de l'âge légal à 62 ans, allongement de la durée de cotisation, augmentation des cotisations et diminution des pensions. En bref, tout le monde est mis à contribution, à l'exception des entreprises, une nouvelle fois épargnées au nom de la sacro-sainte compétitivité. Il n'y a bien que quelques organisations syndicales réformistes pour se consoler avec les timides annonces concernant la prise en compte de la pénibilité ou l'égalité hommes/femmes.

Pour ce qui concerne l'enseignement agricole public, si quelques rares régions ont vu leur dotation améliorée, les quelques moyens nouveaux saupoudrés n'ont pu la plupart du temps corriger les effets des suppressions d'emplois que nous avons connues depuis des années. Et la rentrée 2013 ressemble fortement à celles des années précédentes. Enfin le manque d'anticipation et de moyens prévus pour la dépréciation, ont conduit à une gestion calamiteuse de l'affectation des lauréats aux concours réservés et n'a pas permis dans la plupart des cas d'assurer leur remplacement durant les semaines de formation.

Bref le changement tant annoncé, tant espéré, n'est pas au rendez-vous de cette rentrée 2013.

Jean-Marie
Le Boiteux



Enseignement Agricole Public, rentrée 2013 un peu de mieux, mais surtout encore beaucoup d'insuffisances

« c'est mieux que si c'était pire », entendez que si les suppressions de postes avaient perduré, n'a jamais été un argument très porteur, écrit un journaliste du site Touteduc (source : <http://www.touteduc.fr> - lettre n°178) à propos de la rentrée de Vincent Peillon... Hélas celle de Stéphane Le Foll est au diapason pour ce qui est de l'Enseignement Agricole Public.

C'est indéniablement mieux de voir rétablir des postes d'enseignants et quelques postes d'AVS que de subir l'assèchement progressif engagé par la droite ces 10 dernières années. On a enfin tordu le cou au « faire mieux avec moins », ces postes dans l'EAP c'est davantage d'élèves accueillis, des classes dégelées, des dédoublements réglementaires assurés... et ce sont des faits et non des postures.

Pour autant, et pour que les choses soient dites, reprenons par le menu la communication « officielle » de rentrée de Monsieur le Ministre (source : Enseignement Agricole, dossier de rentrée 2013) et confrontons là aux retours du terrain de nos établissements publics agricoles :

- « des ouvertures de classes » : oui mais combien, en dehors des poursuites de filière ? car les « ouvertures franches » se réduisent à rien bien loin de répondre aux « besoins nouveaux » avérés.
- « de nombreux seuils qui limitaient l'accès des élèves à certaines classes ont été supprimés »... et les autres, ceux qui ne l'ont pas été ? Là encore où sont les chiffres, combien d'élèves accueillis qui n'auraient pu l'être sans les moyens complémentaires ? Combien d'élèves rejetés une nouvelle fois du service public ?
- « promotion sociale et insertion scolaire et professionnelle » mais pas pour les jeunes handicapés ou en tout cas pas à la hauteur des besoins, couverts à 80 % (MDPH) dans certaines régions, des AVS payés 10 mois sur 12, ou basulés en CAE.
- produire autrement... « ne sera possible qu'adossé à un système éducatif et de formation professionnelle pleinement mobilisé » alors même que le décrochage entre bac pro en 4 ans et en 3 ans se confirme pour la deuxième année et que la seule

réponse de la DGER demeure les heures d'individualisation. Parlons-en : sur les dispositifs complémentaires : 88 000 heures demandées (55 000 l'an passé). Résultat : les DRAAF sont heureux quand leur enveloppe est maintenue... à l'identique. Aux SRFD de tailler dans les projets des équipes.

- que dire aussi des conditions de remplacement de nos collègues lauréats des concours ? Avant l'été la DGER nous annonçait déjà qu'elle prioriserait ces remplacements là où les stagiaires seraient le plus nombreux (sic). Et depuis la rentrée ? Les proviseurs comme les Chefs de SRFD ne voient rien venir en terme de moyens de remplacement... alors que les formations ont commencé.
- du côté des CFA-CFPPA, la réalité est assez loin également de la page qui y est consacrée dans le dossier de presse de rentrée (quoiqu'une seule page sur un fascicule qui en compte une trentaine ça traduit sans doute quelque chose). En effet, même si le discours de la DGER semble plus policé, sinon mesuré, les 1607h de service sont toujours sur la table... Vous vous souvenez « travaillez plus pour gagner... moins » !
- enfin les personnels non enseignants, et tout particulièrement, les agents administratifs demeurent les oubliés de cette nouvelle rentrée, comme de la précédente d'ailleurs. Ces personnels en souffrance doivent être entendus, avec une traduction tangible dans le budget 2014 en préparation... ils ne sauraient attendre davantage.

Alors oui, l'abaissement méthodique de l'enseignement public en général et de l'EAP en particulier par la droite fait que l'on part de très loin et que « reconstruire » ne se fera pas en une ni même en deux rentrées... Mais pour autant, on est loin du compte et les mesures d'urgence pour assurer un enseignement de qualité restent pour le SNETAP-FSU d'actualité dans l'Enseignement Agricole Public. Loin d'attendre un satisfecit, le Ministre doit demander à ses services de se mettre en capacité d'entendre et d'apporter sans délai des solutions... point par point.